

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique	Créer une maison de village à Bailleul	546.507,22€	18/05/2019

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?		Oui	
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Locations aux associations et citoyens pour évènements privés	Montant annuel	3.710 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Electricité	Montant annuel	641,15 €
	Eau	Montant annuel	116,88 €
	Assurance incendie	Montant annuel	149,54 €
	Précompte immobilier	Montant annuel	625,95 €
Bénéfices² = recettes moins charges		Montant annuel	1.636,48 €

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	Achat de mobilier et vaisselle pour l'intérieur et l'extérieur
Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Club d'œnologie ; cours de gymnastique à destination des seniors ; stages de théâtre ;
	réunions publiques ; réunions associatives du comité de village ; organisation d'un
	déjeuner Oxfam ; occupation par un club de marche ; Fêtes des voisins...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Santé ;
	Inclusion sociale ;
	Attractivité ;
	Cohésion sociale ;
	Solidarité.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁴	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁵
2011	2011	17/03/25	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁶	13/03/2024	Nombre de présents	8 présents + 3 excusés
	04/03/2024 (BiodiverCité)		7 citoyens
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	La CLDR s'est réunie une fois en 2024. La réunion a été consacrée à l'approbation du rapport annuel de l'année 2023, l'état d'avancement des projets du PCDR, du budget participatif et au bilan du PCDR 2013-2023. Il n'y a pas eu d'autre réunion de CLDR, vu la période de prudence et le fait que le PCDR ait atteint sa fin de validité. Une réunion citoyenne a été organisée pour l'appel à projet BiodiverCité 2024 menant à l'introduction de 3 fiches.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	Fin de validité PCDR		
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

⁴ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁵ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁶ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.



Fondation Rurale
de Wallonie

ODR d'Estaimpuis

CLDR du 13 mars 2024

PRÉSENTS :

Ameye Jean-Pierre, Beuscart Pierre-Yves, Callandt Laurent, Crommelinck Cécile, Deconinck François, Grymonprez-Vantomme Odette, Reynaert Marlène et Vantomme Patrick

Fondation rurale de Wallonie (FRW) :

Mélanie Vandendriessche, agent de développement
Romain Vinche, agent d'appui

EXCUSÉS :

Becque Tania, Dekkers Frédérique, Pereira Gilda
Kevin Duvinage, administration communale d'Estaimpuis

1. Introduction

François Deconinck remercie les membres pour leur présence et rappelle le point principal de la réunion, à savoir le rapport annuel de la CLDR et le bilan du PCDR.

2. Approbation du compte-rendu de CLDR du 27 avril 2023

Le compte-rendu est approuvé.

3. Rapport annuel 2023 et Bilan PCDR 2013-2023

3.1 Activités de la CLDR

La CLDR s'est réunie à deux reprises en 2023, le 06 mars 2023 et le 27 avril 2023. Lors de ces réunions, les sujets évoqués ont été : présentation du rapport annuel 2022, état d'avancement des projets, évolutions des projets du budget participatif, fin de validité du PCDR et la présentation de l'esquisse du Site du Patronage de Néchin par l'auteur de projet.

3.2 Composition de la CLDR

Une démission a été actée en 2023, passant la CLDR à 43 membres dont 10 élus du conseil communal et 33 citoyens.

3.3 Bilan PCDR 2013-2023

Sur les 48 projets du PCDR, 40 ont été activés pendant les 10 ans de validité du PCDR. Certains projets ont été subsidiés en développement rural, par un appel à projet ou réalisés sur budget communal.

A. Projets non activés

La FRW liste les 8 projets restés en attente :



FP 2 - Accompagnement paysager des zonings économiques

Au niveau des zoning, la discussion du fleurissement des parcelles a été abordé lors de la réunion BiodiverCité de ce début mars. Un membre explique aussi que certains ronds-points des zonings ont été fleuris par « Le tremplin » et Famiflora.

Les membres constatent aussi la différence de gestion des intercommunales, IDETA réalise un verdissement directement, là où IEG ne remplirait pas les obligations en la matière.

FP 7-8 : Aménager les portes du village d'Estaimpuis – Aménager les portes du village de Leers-Nord

Les deux projets n'ont pas été lancés car divers aménagements ont été réalisés préalablement.

FP 14 : Mettre en circulation des vaporetti

L'objectif des vaporetti étaient de proposer un moyen de mobilité, le Satcheu lui remplit plus un objectif touristique.

FP 29 - Créer une plate-forme touristique afin d'organiser une offre complète et de qualité

Ce projet avait pour but de coordonner les différents acteurs touristiques. Il n'a pas été mis en place.

FP 33 : Reconvertir les fermes désaffectées

Le projet dépendait fortement de collaboration avec des privés.

FP37 : Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels

Pas d'opportunité et la philosophie a changé depuis. Un membre précise que l'association « 1toit2âges » facilite cela mais que ce genre de projet doit se faire sur base volontaire.

FP 46 - Créer une radio estaimpuisienne

L'objectif derrière cette radio était d'avoir une communication régulière sur les activités communales. Un membre relève que la revue communale informe bien et régulièrement les habitants (tous les 2 mois).

Il est précisé que si la commune relance un PCDR, certains de ces projets pourraient y figurer s'ils sont vus comme pertinent par les citoyens.

B. Projets en DR

FP 24 : Maison de village de Bailleul

Projet inauguré en octobre 2018, elle est louée régulièrement, les associations locales peuvent aussi y avoir accès simplement.

FP 10 : Cœur de village de Néchin

Projet inauguré en mai 2019.

FP 38 : Logements pour personnes âgées à Saint-Léger

En juillet 2023, l'entreprise SOGECO a été désigné pour le lot 1. Le début des travaux était initialement prévu pour novembre 2023, mais le chantier a été staté suite à des problèmes au niveau de l'égouttage et de la portance du sol.

Ceux-ci devraient reprendre prochainement, la durée des travaux est estimée à 1 an.

FP 22 : Maison de l'entité

La convention-faisabilité, permettant de réaliser l'étude du projet avait été obtenu, plusieurs soucis ont impacté le déroulé du projet. La CLDR avait aussi émis des remarques sur l'opportunité de poursuivre le projet vu le projet du Site du patronage.

La convention-réalisation n'ayant pas été signée par la Ministre pendant la période de validité du PCDR, celui-ci ne pourra donc plus bénéficier de subside du développement rural.

FP 35 : Créer un atelier rural

La convention-réalisation et le permis d'urbanisme ont été obtenus en mai et juin 2023, la tutelle a aussi remis un avis positif en novembre 2023.

Les prochaines étapes sont l'approbation du projet définitif par le SPW, l'adjudication et les travaux.

FP 36-18-23 : Site du patronage

Ce projet regroupe 3 fiches : Avoir une offre de qualité en matière de logements publics, construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir, créer une maison rurale.

La convention-exécution, regroupant convention-faisabilité et réalisation a été obtenu en mars 2023, l'esquisse a ensuite été présentée à la CLDR du 27 avril 2023.

En août et septembre, l'auteur a retravaillé sur l'avant-projet sur base des remarques de la CLDR.

Les derniers changements sont présentés par la FRW, en repartant de l'esquisse de base jusqu'à sa dernière version. Il est précisé que ce projet se situe sur 2 parcelles, une communale et une en bail emphytéotique avec l'Evêché.

Concernant cette dernière, il a été convenu qu'aucun bâti ne serait construit sur celle-ci, le bâtiment a donc été légèrement déplacé.

Le projet permettra un accès aux habitations à l'arrière de la parcelle, un accès ouvert au parking, avec un stationnement plus « vert » et un parking séparé du bâtiment pour améliorer la sécurité. Entre la halle et la salle, ce sont désormais des piquets toile tendue qui seront installés.

Pour l'aménagement intérieur : le couloir central a été supprimé, permettant l'agrandissement de la cuisine, l'escalier se trouve désormais dans le hall permettant l'accès à la réserve à tous.

Un membre demande de bien mettre au point le stationnement pour éviter que des riverains utilisent ce lieu comme parking privé.

La prochaine étape pour ce projet est l'approbation de l'avant-projet définitif par le Collège communal et le SPW.

C. Projets en cours hors développement rural

FP 12 : Réaliser un réseau de liaison utiles

L'impression des balises a été confiée à une entreprise extérieure. Le service travaux finalise l'installation des balises.

La FRW demande aux membres présents s'ils ont des idées sur la manière de faire connaître ce réseau de mobilité.

La CLDR propose d'organiser une petite inauguration et de réaliser une communication autour de celle-ci qui inclura notamment les règles de bon vivre (taille des haies au niveau des sentiers). La FRW précise que vu la période de prudence liée aux élections communales, celle-ci devra être organisée avant juin.

Un membre précise que, si elles existent, il serait bon d'associer les informations concernant le relevé des sentiers réalisé par la Province du Hainaut. Cela permettra aussi de choisir les sentiers à restaurer et garder.

Il insiste aussi sur le fait de réunir, autour d'une même table, les différents services concernés afin d'avoir un projet de qualité, prenant en exemple un sentier réalisé dernièrement qui n'est pas assez large pour le passage d'une poussette.

3.4 Budget participatif

La FRW présente les derniers avancements des projets rentrés via le budget participatif DR. Pour rappel, la date limite de réalisation des projets est novembre 2024.

Création d'un potager collectif à la Maison de Jeunes

Installation d'un chalet de jardin (en cours)

Aménagement du jardin de la Maison de l'Environnement à Néchin

Installation d'une serre (réalisé)

Aménagement d'une friche communale à Bailleul en mare et espace didactique

Fin 2023, la commune et la FRW ont pris contact avec le CREL, celui-ci a marqué son accord pour accompagner le projet en 2024. La mare sera réalisée par une entreprise externe.

3.5 BiodiverCité

Une réunion citoyenne a été organisée le 04 mars, plusieurs idées de projets ont été proposées :

- Opération batraciens autour de la zone d'immersion et des bassins d'orage
- Semaine de l'arbre et plantations
- Renforcer la nidification de la chouette effraie
- Renforcer l'habitat de l'écureuil roux
- Développer la biodiversité dans les zonings
- Etc.

Les projets devront être encodées au plus tard fin mai/début juin, si les membres souhaitent proposer des actions, ils peuvent contacter la FRW.

4. Divers

4.1 Séance d'information sur la Révision du CoPaT et ses liens avec le DR

La FRW explique que sa cellule ATePa (aménagement du territoire et patrimoine) organise des séances d'infos sur le nouveau Code du patrimoine. Une séance tout public sera organisée pour la Wallonie picarde fin avril ou fin mai. Afin de respecter le RGPD, les membres qui sont intéressés par celle-ci doivent s'inscrire auprès de la FRW.

4.2 Accompagnement FRW et ODR

Pour conclure, il est précisé que la commune d'Estaimpuis bénéficiera encore de l'accompagnement de la FRW pour le suivi des projets en cours. La commune d'Estaimpuis avait sollicité la FRW pour l'accompagnement d'un nouveau PCDR en 2023, mais n'a pas été retenue car son PCDR était encore actif.

Les membres remercient la FRW et la commune pour les projets menés ces dernières années et les projets à venir.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Mélanie Vandendriessche
Romain Vinche